



## GUIDE DE CONCEPTION DES OUVRAGES BOIS EXPOSES AUX INTEMPERIES « Augmentation de la durée de vie »

La filière bois, depuis plusieurs années, s'est inscrite dans une logique de création d'outils de maîtrise de la durabilité biologique afin d'accompagner le développement du bois en extérieur. Malgré la création d'un outil spécifique dédié (le fascicule de documentation FD P 20-651) et la mise à niveau des NF DTU en complémentarité de cet outil deux problématiques demeurent sur le terrain :

- Compréhension et appropriation des règles d'affectation de la classe d'emploi
- Trop peu de différenciation entre les pratiques métiers « bois d'intérieur » et « bois d'extérieur »

Face à ce constat, dans un contexte marché où le bois est de plus en plus exposé (visuellement et aux intempéries) et où il faut converger vers une amélioration de l'impact environnemental par l'allongement et la consolidation des durées de vie effectives des ouvrages, il est apparu primordial de réaliser ce guide. L'objectif est de faire naître une culture de conception des ouvrages extérieurs en bois, drainants et à durée de vie augmentée, pour accompagner le changement nécessaire des pratiques actuelles.

Le guide a ainsi été développé en 2 parties majeures :

- Le chapitre 1 rappelle et explicite les principes généraux d'affectation de la classe d'emploi
- Les chapitres 2, 3 et 4 développent des solutions « clés en main » d'exemple d'ouvrages de structure (ferme de loggia, ...), de menuiserie (pergola, garde-corps, ...) et de parement (platelage, ...)

Le développement d'assemblages, drainants et ventilés, a conduit à proposer des solutions basées sur des éléments d'assemblage classiques ainsi que sur des pièces spécifiques dont le but est qu'elles émergent à court terme sur le marché.

Les limites actuelles des NF DTU au regard de la conception vis-à-vis de la durabilité biologique ont été repoussées et des propositions d'évolution future de ces textes sont données dans le guide.

Enfin, le drainage et la ventilation étant basés sur l'écartement des pièces assemblées, l'impact de ces solutions sur le comportement mécanique (raideur et résistance) en cisaillement des assemblages a été caractérisé. Des règles de moyen pour la prise en compte de cet impact pour la justification des ouvrages sont fournies.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)

Pour en savoir plus : [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr)

Réalisé par :

Financé par :

## REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr)

## FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles :



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession.

Pour en savoir plus : [www.codifab.fr](http://www.codifab.fr)



L'Interprofession nationale France Bois Forêt (FBF) a été créée en 2004 sous l'égide du ministère de l'Agriculture en charge des forêts. Plus de 1 000 programmes d'actions collectives ont été financés : promotion technique, communication, valorisation de la forêt française et les multiples usages du matériau bois. Grâce à la Contribution Interprofessionnelle Obligatoire, dite « CVO », est mis en valeur le travail des forestiers, sylviculteurs, opérateurs de la 1<sup>ère</sup> et une partie de la 2<sup>ème</sup> transformation, emballages bois inclus ; tous ensemble ils constituent une filière dynamique, innovante et résolument tournée vers l'avenir.

Pour en savoir plus : [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr)